

# Senegal

1. Le chapitre 1 indique le nom de l'État partie avec l'année de ratification ou d'acceptation de la Convention du patrimoine mondial et cherche à obtenir des informations sur les groupes ou institutions impliqués dans la préparation de la section I du Rapport.

## 1.1 - État partie

Senegal

## 1.2 - Date de ratification/accesion/adhésion à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

13/02/1976

## 1.3 - Groupes et institutions participant à la préparation de la section I du Rapport périodique

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel
Points focaux des autres conventions/programmes internationaux
Coordonateurs/gestionnaires de sites du patrimoine mondial
Communautés locales
Organisations non gouvernementales
ICOMOS national/régional
UICN national/régional
Experts extérieurs
sans objet

2. Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

### 2.1. Accords multilatéraux sur l'environnement

**2.1.1 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, outre la Convention du patrimoine mondial, votre État est/n'est pas partie aux accords suivants/en attente d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.1.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		×	
2.1.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)		×	
2.1.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		×	
2.1.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)		×	
2.1.1.5	Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar)		×	
2.1.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)			
2.1.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)			

**2.1.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) site(s) Ramsar dans le cadre de la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar). Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

Djoudj National Bird Sanctuary, Saloum Delta
--

**2.1.3 - Votre État partie a-t-il l'intention de proposer l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années ?**

Non

**2.1.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial que votre État partie a l'intention de proposer pour inscription (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années.**

**2.1.5 - Indiquez les autres accords multilatéraux régionaux ou internationaux sur l'environnement dont votre État est signataire pour le patrimoine naturel.**

sans objet /
--------------

## 2.2. Conventions culturelles de l'UNESCO

**2.2.1 - Le tableau ci-après indique la/les convention(s) culturelle(s) de l'UNESCO à laquelle/auxquelles votre État partie est partie, non partie, ou en cours d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.**

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.2.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		X	
2.2.1.2	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		X	
2.2.1.3	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	X		
2.2.1.4	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels		X	
2.2.1.5	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique			X
2.2.1.6	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel		X	
2.2.1.7	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles		X	

**2.2.2 - Indiquez les conventions ou accords régionaux ou internationaux concernant le patrimoine culturel auxquels votre État partie est partie ou en cours d'adhésion**

La convention de 2001 relative au patrimoine culturel subaquatique /

**2.2.3 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, les biens du patrimoine mondial suivants situés dans votre État partie sont inscrits sur la liste des biens culturels sous protection renforcée au titre du Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999).**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.2.4 - Votre État partie a-t-il l'intention de demander une protection renforcée pour l'un quelconque de ses biens du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé au cours des trois prochaines années ?**

Oui

**2.2.5 - Indiquez les biens pour lesquels l'État partie compte demander une protection renforcée.**

Même si le Sénégal n'a pas encore ratifié le deuxième protocole relatif à la convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés, il nous semble judicieux de prévoir cette éventualité pour tous les sites classés patrimoine mondial de l'Unesco et même pour ceux qui sont sur la Liste indicative ou classés au niveau national, ils sont tous considérés comme étant des biens sur lesquels tous le pays ou toute l'humanité pour certains se retrouvent.

## 2.3. Programmes de l'UNESCO

**2.3.1 - Le tableau ci-après indique le(s) programme(s) de l'UNESCO au(x)quel(s) votre État partie participe. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

		Non	Oui
2.3.1.1	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère		X
2.3.1.2	Géoparcs mondiaux UNESCO	X	

**2.3.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère.**

Niokolo-Koba National Park, Saloum Delta

**2.3.3 - Votre État partie compte-t-il demander l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère ?**

Non

**2.3.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) que l'État partie compte proposer pour inscription comme réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère :**

sans objet /

**2.3.5 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO.**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.3.6 - Votre État partie a-t-il proposé la désignation d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO ?**

Non

**2.3.7 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) pour lequel/lesquels une candidature a été adressée pour obtenir le statut de géoparc(s) mondial UNESCO.**

sans objet /

2.4. Merci de répondre aux questions suivantes qui évaluent la synergie au niveau de la mise en œuvre de ces conventions et programmes au sein de votre État partie.

**2.4.1 - Le Point focal du patrimoine mondial communique-t-il avec les Points focaux de la/des convention(s)/programme(s) ci-après ?**

		Sans objet	Non	Oui
2.4.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel			X
2.4.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)			X
2.4.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)			X
2.4.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)			X
2.4.1.5	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)			X
2.4.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)	X		
2.4.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	X		
2.4.1.8	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé			X
2.4.1.9	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé			X
2.4.1.10	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels			X
2.4.1.11	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique			X
2.4.1.12	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel			X
2.4.1.13	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles			X
2.4.1.14	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère			X
2.4.1.15	Géoparc(s) mondiaux de l'UNESCO	X		

**2.4.2 - Commentez, le cas échéant, les communications entre le Point focal du patrimoine mondial et les Points focaux des autres conventions/programmes :**

Le point focal national s'adresse régulièrement aux point focaux des autres conventions pour recueillir leurs avis et conseils par rapport aux réponses des questions liées à leurs domaines de compétence.

**2.4.3 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?**

Oui

**2.4.4 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine culturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?**

Oui

2.5. Deux Recommandations de l'UNESCO concernent particulièrement la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel et Recommandation 2011 concernant le paysage urbain historique. Cette question suppose de réfléchir à la manière dont l'État partie les a prises en compte dans le développement des politiques nationales de protection du patrimoine culturel et naturel.

**2.5.1 - Votre État partie utilise-t-il les dispositions de la Recommandation de 1972 et de la Recommandation de 2011 pour définir des politiques ou stratégies de protection du patrimoine culturel et naturel ?**

	Oui	Non

2.5.1.1	Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel	X
2.5.1.2	Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique	X

## 2.5.2 - Précisez le niveau d'application de chaque Recommandation :

### 3. Liste indicative

#### 3.1 - Lors de la préparation de votre Liste indicative, avez-vous utilisé certains des outils suivants pour faire une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle ?

Études thématiques de l'ICOMOS
Études thématiques de l'UICN
Liste du patrimoine mondial : priorités futures pour une liste crédible et complète de biens naturels et mixtes de l'UICN
Réunions pour harmoniser les Listes indicatives de votre région
Stratégie globale de l'UNESCO pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible
Autres analyses comparatives mondiales
Manuel de référence « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial »
sans objet

#### 3.2 - Avez-vous utilisé le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Non

Si vous avez répondu « Oui », précisez les formes de recommandations en amont que vous avez utilisées et leur efficacité.

#### 3.3 - Comptez-vous utiliser le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Oui

#### 3.4 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils le potentiel de susciter le dialogue et la coopération entre les États parties et les différentes communautés ?

Oui, entre les États parties et les communautés

#### 3.5 - Nommez le(s) site(s) qui ont ce potentiel

L'Aéropostale

#### 3.6 - Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Bon
Administration(s) régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Moyen
Collectivité(s) locale(s)	Moyen
Autres services gouvernementaux	Moyen
Commission nationale pour l'UNESCO	Moyen
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Bon
Communautés locales/résidents	Bon
Peuples autochtones	Bon
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Sans objet
Propriétaires fonciers	Médiocre
Industries/tourisme locaux et autres parties prenantes	Moyen
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Moyen
Consultants/experts	Moyen
Coordonateur(s)/gestionnaire(s) de site	Bon
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	sans objet

#### 3.7 - La préparation de la Liste indicative a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

L'équilibre hommes-femmes a été intégré de façon limitée dans le cadre du processus.

#### 3.8 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils déjà reçu d'autres désignations internationales dans le cadre d'autres conventions/programmes de l'UNESCO ou de la Convention de Ramsar sur les zones humides ?

Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez le(s) site(s), identifiez la/les autre(s) désignation(s)/programme(s) concerné(s) et les avantages attendus d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

sans objet

### 3.9 - Commentaires : indiquez vos commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la Liste indicative (questions 3.1 à 3.8)

La liste indicative du Sénégal va être revue

#### 4. Propositions d'inscription

##### 4.1 - Évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Bon
Administration(s)/régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Moyen
Collectivité(s) locale(s)	Bon
Autres services gouvernementaux	Moyen
Commission nationale pour l'UNESCO	Moyen
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Bon
Communautés locales/résidents	Bon
Peuples autochtones	Bon
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sans objet
Industries/tourisme locaux et acteurs du commerce	Moyen
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Bon
Consultants/experts	Bon
Gestionnaire(s)/coordonnateur(s) de site	Bon
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	sans objet

##### 4.2 - La préparation des dossiers de proposition d'inscription à la Liste du patrimoine mondiale les plus récents a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

Non

##### 4.3 - Évaluer les bénéfices perçus dans votre pays suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

Amélioration de la durabilité environnementale, en valorisant des sites essentiels au bien-être des êtres humains	Avantages importants
Développement social renforçant l'inclusion et l'équité entre toutes les parties prenantes	Avantages importants
Renforcement (législatif, réglementaire, institutionnel et/ou traditionnel) de la protection et de la conservation du patrimoine	Avantages importants
Amélioration des pratiques de conservation	Avantages importants
Valorisation et amélioration de la participation des communautés aux processus liés au patrimoine	Avantages importants
Meilleure mise en valeur des sites	Avantages importants
Honneur/prestige accru	Avantages modérés
Augmentation du financement	Avantages limités
Auxiliaire supplémentaire de défense d'intérêts/d'influence politique	Sans objet
Renforcement de la paix et de la sécurité, avec la promotion des partenariats et de la conservation	Avantages modérés
Augmentation du nombre de touristes et de visiteurs	Avantages importants
Promotion d'un développement économique inclusif, offrant des emplois et des revenus décents aux communautés	Avantages modérés
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	sans objet

##### 4.4 - Évaluez dans quelle mesure l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial contribuera à atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes	Contribution importante
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique	Contribution importante
Contribuer à l'inclusion et à l'équité	Contribution importante

Améliorer la qualité de vie et le bien-être	Contribution modérée
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme	Contribution modérée
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales	Contribution importante
Parvenir à l'égalité des genres	Contribution limitée
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance	Contribution limitée
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité	Contribution modérée
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local	Contribution limitée
Assurer la prévention des conflits	Contribution limitée
Protéger le patrimoine en cas de conflit	Contribution modérée
Promouvoir la résolution des conflits	Contribution modérée
Contribuer au relèvement après un conflit	Contribution modérée
Autre(s) (précisez)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	sans objet

#### 4.5 - Commentaires : indiquez vos commentaires et/ou recommandations concernant la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (questions 4.1 à 4.4)

La proposition d'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial, permet aux communautés locales non seulement de s'approprier du bien mais de contribuer à sa promotion sa préservation mais surtout la prise en compte des générations futures à travers la transmission des savoir-faire endogènes et de la gestion rationnelle des composantes du bien classé.

5. Le chapitre vise à recueillir des informations sur le cadre juridique de protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et/ou naturel et sur son efficacité. Le chapitre porte sur les exigences spécifiques de l'article 5 de la Convention du patrimoine mondial et permet de vérifier dans quelle mesure la « Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel » est mise en œuvre. Il permet également d'évaluer si les dispositions de la politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable sont appliquées.

5.1. - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie

**5.1.1 - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie**

#### Commentaire

5.2. Commentaire sur la législation en vigueur

**5.2.1 - Commentez, notamment si la législation préremplie n'est plus en vigueur**

5.3. Autres législation(s) en vigueur

**5.3.1 - S'il y a des textes de loi fondamentaux sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel non listés dans la question précédente, veuillez les ajouter sous cette rubrique.**

la loi 71-12 du 25 janvier 1971 relative à la protection des sites et monuments historiques et la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune ; / culturel et naturel / Nationale /

5.4. Contribution d'autres législations et/ou réglementations à d'autres niveaux à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel

**5.4.1 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie.**

Cette loi protège en amont le bien au niveau national en attendant que des études plus poussées puissent déterminer s'il renferme potentiellement une valeur universelle exceptionnelle avant de l'inscrire sur la liste indicative pour ensuite demander son classement sur la liste du patrimoine Mondial de l'Unesco.

5.5. Adéquation du cadre juridique pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

**5.5.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?**

	Culturel	Naturel
Il n'existe <b>aucun cadre juridique</b> pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>n'est pas adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		

Le cadre juridique <b>est en partie adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	X
Le cadre juridique <b>est adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		

## 5.6. Adéquation du cadre juridique pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

### 5.6.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Il n'existe <b>aucun cadre juridique</b> pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>n'est pas adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>est en partie adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	X
Le cadre juridique <b>est adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		

## 5.7. Application du cadre juridique

### 5.7.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie peut-il être appliqué ?

		Il n'existe aucun cadre juridique	Il n'y a pas de capacités/ressources effectives pour rendre exécutoire le cadre juridique	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique pourraient être renforcées	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique sont appropriées
5.7.1.1	Culturel			X	
5.7.1.2	Naturel			X	

## 5.8. Commentaires sur l'application du cadre légal

### 5.8.1 - Commentez les problèmes particuliers d'application.

Le cadre légal date de plusieurs années il mérite aujourd'hui d'être révisé pour pouvoir l'adapter aux exigences de notre époque.

## 5.9. Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés

### 5.9.1 - Dans quelle mesure les politiques générales de votre État partie donnent-elles une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune politique générale</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.		
Il n'y a <b>pas de politique générale spécifique</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés <b>mais cela se pratique de manière ponctuelle.</b>		
Il y a <b>une politique générale spécifique</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés <b>mais avec des lacunes</b> au niveau de la mise en œuvre.		
Il y a <b>une politique générale</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés et elle <b>est effectivement mise en œuvre.</b>	X	X

## 5.10. Exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés

### 5.10.1 - Donnez des exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.

Dans le Delta du Saloum l'inscription du bien a permis aux femmes de développer leurs activités de pêche et la promotion de l'artisanat local Depuis que Saint-louis a été classé PM, le nombre d'hôtels a multiplié et le nombre de visiteurs a été multiplié par 6. Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de gestion des sites, les communautés locales sont fortement impliquées et font partie des comités locaux de gestion

## 5.11. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable

### 5.11.1 - Dans quelle mesure votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable ?

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes.	Intégration importante
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique.	Intégration importante
Contribuer à l'inclusion et à l'égalité.	Intégration modérée
Améliorer la qualité de vie et le bien-être.	Intégration modérée
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.	Intégration modérée
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales.	Intégration importante
Parvenir à l'égalité des genres.	Intégration modérée
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance.	Intégration modérée

Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité.	Intégration modérée
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local.	Intégration limitée
Assurer la prévention des conflits.	Intégration limitée
Protéger le patrimoine en cas de conflit.	Intégration modérée
Promouvoir la résolution des conflits.	Intégration limitée
Contribuer au relèvement après un conflit.	Intégration limitée
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez :	sans objet

## 5.12. Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011

### 5.12.1 - S'agissant de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011, votre État partie a pris des mesures pour (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

<input type="checkbox"/>	Adapter l'application de la recommandation et de son approche au contexte de l'État partie.
<input type="checkbox"/>	Encourager l'approche HUL sur l'ensemble du territoire.
<input type="checkbox"/>	Définir et adopter des politiques publiques pour l'identification et la protection des strates historiques des environnements urbains.
<input type="checkbox"/>	Définir et adopter des politiques publiques pour l'intégration harmonieuse des interventions contemporaines au tissu urbain historique.
<input type="checkbox"/>	Définir et adopter des politiques publiques d'appui à l'intégration des stratégies de conservation du patrimoine urbain aux politiques et programmes nationaux de développement.
<input type="checkbox"/>	Définir et adopter des politiques publiques pour suivre la mise en œuvre de la Recommandation et son impact sur la conservation et la gestion des villes historiques.

## 5.13. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle

### 5.13.1 - Avec quelle efficacité votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle ?

Il existe des politiques générales mais il y a des manquements à leur mise en œuvre.

## 5.14. Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel

### 5.14.1 - Votre État partie utilise-t-il les politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel ?

	Politique ou stratégie de l'UNESCO en matière de patrimoine mondial	Non	Oui
5.14.1.1	Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5.14.1.2	Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5.14.1.3	Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5.14.1.4	Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

### 5.14.2 - La mise en œuvre des accords et programmes multilatéraux et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial est coordonnée et intégrée de façon appropriée aux politiques nationales.

## 5.15. Politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial

### 5.15.1 - Détaillez les politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial.

Les accords et programmes multilatéraux prennent en compte les politiques et stratégies liées au Patrimoine mondial, seulement, ils méritent d'être renforcés davantage pour une meilleure préservation des biens classés sur la Liste du patrimoine mondial

## 5.16. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (questions 5.1 à 5.15)

### 5.16.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (Questions 5.1 à 5.15).

## 6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel

### 6.1 - Si votre État partie a dressé des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel, à quel(s) niveau(x) ont-ils été

## constitués et où en sont-ils ?

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Processus d'inventaire bien avancé	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour
Régional/provincial/État	Processus d'inventaire bien avancé	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour
Local	Processus d'inventaire bien avancé	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour
Autre	Sans objet	Sans objet

## 6.2 - Les inventaires/listes/registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.		
Les inventaires/listes/registres <b>ne reflètent pas</b> la diversité du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres <b>reflètent en partie</b> la diversité du patrimoine.	X	X
Les inventaires/listes/registres reflètent <b>toute</b> la diversité du patrimoine.		

## 6.3 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine culturel et naturel identifié ?

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.		
Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres <b>sont parfois utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres <b>sont fréquemment utilisés</b> pour la protection du patrimoine.	X	X

## 6.4 - Outre les praticiens du patrimoine et les institutions universitaires et patrimoniales, votre État partie fait-il participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres ?

	Culturel	Naturel
Votre État partie <b>ne fait pas participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie <b>prévoit de faire participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites de patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie <b>fait parfois participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie <b>fait régulièrement participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.	X	X

## 6.5 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour identifier des sites pour la liste indicative ?

	Culturel	Naturel	Mixte
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.			X
Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			
Les inventaires/listes/registres <b>sont parfois utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			
Les inventaires/listes/registres <b>sont fréquemment utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.	X	X	

## 6.6 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel (questions 6.1 à 6.5)

7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

### 7.1 - Quel est le degré de coopération des principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et/ou naturel dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine ?

Il y a **une certaine coopération** entre les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais des améliorations sont possibles**.

### 7.2 - Dans quelle mesure les autres agences gouvernementales (par exemple, responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) coopèrent-elles dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et/ou culturel ?

Toutes les principales agences/institutions d'identification, de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel **coopèrent effectivement** avec les autres agences gouvernementales.

### 7.3 - Quel est le degré de collaboration des différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.;		
Il y a <b>une coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
De manière générale, une <b>coopération existe</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, <b>mais il y a encore quelques lacunes</b> .		
Les différents échelons gouvernementaux <b>coopèrent effectivement</b> dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	X

### 7.4 - Quel est le degré de coopération des différents échelons gouvernementaux avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a <b>une coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a <b>une certaine coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, <b>mais il y a encore quelques lacunes</b> .	X	X
Différents échelons gouvernementaux <b>coopèrent effectivement</b> avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

## 8. État des ressources financières et humaines

### 8.1 - Évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays.

Fonds de l'administration publique	Source mineure de financement pour les frais courants/l'entretien
Autres niveaux gouvernementaux (État, provincial, local)	Pas de financement / non applicable
Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial	Source mineure de financement de projets
Fonds d'autres conventions/programmes internationaux	Source mineure de financement de projets
Financement international multilatéral (ex. Banque mondiale, BID, Union européenne, etc.)	Source mineure de financement de projets
Financement international bilatéral (ex. AFD, GIZ, DGCS, GEF, etc.)	Source majeure de financement de projets
ONG (internationales et/ou nationales)	Source mineure de financement de projets
Fonds du secteur privé	Source mineure de financement de projets
Autre	Pas de financement / non applicable
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	sans objet

### 8.2 - Votre État partie dispose-t-il de politiques permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel ?

		Non	Oui
8.2.1	Culturel		X
8.2.2	Naturel		X

### 8.3 - Considérez-vous que le budget actuel est suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel

Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.		
Le budget disponible est <b>acceptable</b> mais pourrait être augmenté pour répondre totalement aux besoins de conservation, de protection et de mise en valeur.	×	×
Le budget disponible est <b>approprié</b> et permet de répondre aux besoins actuels de conservation, de protection et de mise en valeur.		

#### 8.4 - Indiquez le pourcentage de dépenses publiques annuelles affecté à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Catégories	Pourcentage %
8.4.1	Culturel	1,31
8.4.2	Naturel	0,40

#### 8.5 - Estimez, en pourcentage, la part de dépenses publiques annuelles affectée au patrimoine culturel et naturel par chaque échelon gouvernemental.

Pourcentage		Culturel	Naturel
8.5.1	National/Fédéral	100 %	100 %
8.5.2	Régional/Provincial	0 %	0 %
8.5.3	Local	0 %	0 %
		Total 100 %	Total 100 %

#### 8.6 - Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

Ressources humaines		Culturel	Naturel
Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel			
Il existe toute une gamme de ressources humaines, mais elles <b>ne permettent pas d'assurer de manière optimale</b> la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel		×	×
Les ressources humaines <b>permettent de répondre</b> aux besoins actuels en matière de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.			

#### 8.7 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines et financières (Questions 8.1 à 8.6)

On estime que chaque année la direction du patrimoine culturel reçoit en moyenne , 300 000 000 de FCFA du budget de l'Etat. Et les parcs du Djoudj et du Niokouba koba reçoivent respectivement 16 000 000 FCFA et 86 000 000 CFA chaque année soit 102 000 000 FCFA au total du budget de l'Etat. Seulement il est important de reconnaître que tout le budget du patrimoine culturel et naturel vient du budget national de l'Etat c'est à dire 100%

### 9. Développement des compétences

#### 9.1 - Hiérarchisez les besoins de renforcement des compétences identifiés dans votre pays en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Priorité relative	Priorité relative
Processus statutaire : Listes indicatives	Priorité relative	Priorité relative
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Priorité relative	Priorité relative
Processus statutaire : Rapport et suivi	Priorité relative	Priorité relative
Processus statutaire : Assistance internationale	Priorité relative	Priorité relative
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Haute priorité
Questions scientifiques et techniques	Priorité relative	Priorité relative
Processus de conservation traditionnels	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables des ressources	Priorité relative	Priorité relative
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Priorité relative	Priorité relative
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Haute priorité	Haute priorité
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables du tourisme	Haute priorité	Haute priorité
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Haute priorité

Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Priorité relative	Priorité relative
Sensibilisation et promotion	Haute priorité	Haute priorité
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Priorité relative	Priorité relative
Développement durable	Haute priorité	Haute priorité
Protection et intégration de la diversité biologique et culturelle aux systèmes de gestion	Priorité relative	Priorité relative
Renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique : adaptation et atténuation	Haute priorité	Haute priorité
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Priorité relative	Priorité relative
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs : amélioration de la qualité de vie et du bien-être avec le patrimoine	Haute priorité	Haute priorité
Développement social inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité
Parité hommes-femmes dans le cadre des systèmes de gestion	Priorité relative	Priorité relative
Développement économique inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité
Le patrimoine mondial comme catalyseur et vecteur pour la paix et la sécurité	Haute priorité	Haute priorité

## 9.2 - Hiérarchisez la priorité de formation des publics visés dans chacun des sujets/thèmes/besoins de renforcement des compétences identifiés ci-après pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

	Administrateurs et organismes gouvernementaux à tous les niveaux	Communautés, peuples autochtones, propriétaires fonciers, entreprises locales, autres groupes sociaux etc.	Universités, ONG etc.	Praticiens du patrimoine
Mise en œuvre de la <i>Convention</i>	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Listes indicatives	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Rapport et suivi	Haute priorité	Faible priorité	Priorité modérée	Haute priorité
Processus statutaire : Assistance internationale, etc.	Haute priorité	Faible priorité	Priorité modérée	Haute priorité
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Questions scientifiques et techniques	Priorité modérée	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité
Processus de conservation traditionnels	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables des ressources	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables du tourisme	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Haute priorité
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Haute priorité
Sensibilisation et promotion	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Développement durable	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Résilience environnementale et sociale	Haute priorité	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité
Intégration de la diversité socioéconomique aux systèmes de gestion	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité

Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Adaptation à et atténuation du changement climatique	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité

### 9.3 - Indiquez comment votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011).

		Non	Oui
9.3.1	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b> .		X
9.3.2	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b> .		X
9.3.3	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b> .		X
9.3.4	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la <b>collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b> .		X
9.3.5	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b> .		X

### 9.4 - L'État partie a-t-il une stratégie nationale de formation/d'éducation pour améliorer le renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine ?

Il y a une **stratégie nationale** de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, mais il y a des **insuffisances au niveau de la mise en œuvre**.

### 9.5 - Commentaires : conclusions et/ou recommandations sur le renforcement des compétences (questions 9.1 à 9.4)

L'Etat permet aux gestionnaires et acteurs du patrimoine de bénéficier à des formations ou des ateliers de renforcement de capacités.

10. Le chapitre 10 vise à recueillir des informations sur des mesures, des politiques et des législations spécifiques ayant pour objet la protection, la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine mondial.

### 10.1 - Recensez ci-après les principales législations relatives à la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial ne figurant pas au point 5.1, le cas échéant

sans objet / sans objet / sans objet / sans objet /

### 10.2 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie. Précisez les liens internet pour les législations fournies ci-dessus.

### 10.3 - Les services fournis par les institutions/agences sont-ils appropriés pour la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion des biens du patrimoine mondial dans votre pays ?

Il existe **une certaine capacité** permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais **certaines lacunes** subsistent.

### 10.4 - Comment votre État partie incite et aide-t-il les biens du patrimoine mondial à développer et gérer une fréquentation/un tourisme durable ?

Avec des ressources financières incitant à des activités de tourisme durable.

En développant des politiques et/ou en imposant le développement de stratégies de tourisme durable.

En renforçant les compétences des gestionnaires de site.

En facilitant le réseautage et la participation des parties prenantes à travers le développement des structures de gouvernance ou d'autres mécanismes de coopération.

### 10.5 - Précisez comment votre État partie appuie la planification et la gestion du tourisme durable au niveau du bien

Oui il y a même un accord de partenariat entre le ministère de la culture et celui du tourisme pour mieux booster le tourisme durable, et faire la promotion des sites classés patrimoine mondial de l'Unesco à travers la signalétique et la mise en circuit touristique.

### 10.6 - Votre État partie impose-t-il l'utilisation d'étude d'impact des programmes (par exemple, évaluation environnementale stratégique) ou des projets de développement (par exemple, études d'impact environnemental, études d'impact sur le patrimoine) susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement ?

Il existe un **cadre réglementaire** imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement qui est appliqué **mais doit être amélioré**.

### 10.7 - Recensez les méthodes d'évaluation utilisées. Indiquez les liens Internet des directives relatives aux méthodes d'évaluation.

### 10.8 - Votre État partie a-t-il une stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial ?

Il y a une **stratégie nationale de renforcement des compétences** en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, mais il y a des **insuffisances au niveau de la mise en œuvre**.

### 10.9 - Votre État partie a-t-il la capacité institutionnelle d'étudier spécifiquement les problématiques du patrimoine mondial ?

Votre État a la **capacité institutionnelle** de procéder à des études **mais elle pourrait être renforcée**.

### 10.10 - Votre État partie a-t-il contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des

## fonds et recevoir des dons pour la protection du patrimoine mondial ?

Oui

### 10.11 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur les politiques et ressources des biens du patrimoine mondial (questions 10.1 à 10.10)

Il y a eu une levée de fonds pour Saint-louis dans laquelle l'Etat a mis une somme importante, la mairie et les natifs de saint-Louis Il y a également un projet de fonds du patrimoine pour contribuer à la préservation du patrimoine national en général

## 11. Coopération internationale

### 11.1 - Votre État partie a-t-il promu des coopérations internationales et des mécanismes de coopération pour le patrimoine depuis le dernier Rapport périodique ? Si oui, indiquez le type de coopération reflétant le mieux ces activités.

Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes
Accords bilatéraux et multilatéraux
Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine
Soutien financier
Contributions aux organismes privés pour la préservation du patrimoine culturel et naturel
Participation à des fondations pour la coopération internationale
Partage des compétences pour le renforcement des compétences
Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation
Diffusion de matériel/d'information
Autre
transfert de bonnes pratiques

### 11.2 - Avez-vous un ou des biens du patrimoine mondial qui ont été jumelés avec d'autres du patrimoine mondial au niveau national ou international ?

Oui

### 11.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la coopération internationale (questions 11.1 à 11.2). Si vous avez des biens du patrimoine mondial jumelés, indiquez-les avec les biens concernés.

Nous travaillons en collaboration avec la Gambie pour les mégalithes, l'île de Gorée fait partie également des sites de mémoire et de conscience qui regroupe d'autres sites comme Robben Island en Afrique du Sud, Saint James en Gambie etc.. La Fondation Ford appuie également l'île de Gorée notamment avec la réhabilitation d'un grand centre de documentation sur l'esclavage; mais également un vaste programme de gestion côtière financé par la Banque mondiale

## 12. Éducation, information et sensibilisation

### 12.1 - Votre État partie dispose-t-il d'une stratégie pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial ?

Il y a des stratégies de sensibilisation à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial qui sont **effectivement mises en œuvre**.

### 12.2 - Veuillez évaluer le niveau de connaissance du patrimoine mondial dans votre pays dans les groupes suivants

Communautés vivant sur/aux alentours des sites du patrimoine	Bonne
Peuples autochtones	Bonne
Jeunes	Moyenne
Grand public	Faible
Décideurs et fonctionnaires	Moyenne
Secteur privé	Moyenne
Secteur du tourisme	Bonne
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	sans objet

### 12.3 - Votre État partie a-t-il mis en place des programmes d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il y a des programmes d'éducation sur le patrimoine pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel qui sont **effectivement mis en œuvre**.

### 12.4 - Précisez le niveau de fréquence des actions suivantes pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel parmi les enfants et/ou les jeunes

Cours pour les enseignants sur l'utilisation du Kit du patrimoine mondial aux mains des jeunes	Fréquence moyenne
--	-------------------

Cours/activités pour les élèves dans le cadre des programmes scolaires	Fréquence moyenne
Forums des jeunes	Fréquence moyenne
Cours de formation professionnelle pour les étudiants	Fréquence importante
Visites scolaires organisées sur les biens/sites naturels et culturels du patrimoine mondial	Fréquence importante
Activités liées au patrimoine dans le cadre des Associations, Centres et Clubs UNESCO	Fréquence importante
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », veuillez préciser :	sans objet

### 12.5 - Votre État partie participe-t-il au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » ?

Votre État partie **participe** au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » et **a intégré l'éducation au patrimoine mondial aux programmes scolaires.**

### 12.6 - Commentaires et/ou description des meilleures pratiques en matière d'éducation au patrimoine mondial, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation (Questions 12.3 à 12.5)

Il y a des universités publiques et privées qui ont initié l'enseignement du patrimoine dans le programme. L'Unesco a même organisé un atelier à saint-louis sur l'enseignement du patrimoine en Afrique francophone

## 13. Conclusions et actions recommandées

### 13.1. Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie

<b>Synergies avec d'autres conventions, recommandations et programmes pertinents</b>
<b>Identification du patrimoine</b>
<b>Inventaires nationaux</b>
<b>Liste indicative</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des <b>sites mixtes</b> à inscrire sur la liste indicative</li> </ul>
<b>Cadre juridique</b>
<b>Rôle du patrimoine culturel et naturel dans la vie de la communauté</b>
<b>Contribution du patrimoine aux politiques de développement durable</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a <b>pas d'intégration</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local</li> <li>• Assurer la prévention des conflits</li> <li>• Promouvoir la résolution des conflits</li> <li>• Contribuer au relèvement après un conflit</li> </ul> </li> <li>• Il y a une <b>intégration limitée</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'inclusion et à l'égalité</li> <li>• Améliorer la qualité de vie et le bien-être</li> <li>• Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme</li> <li>• Parvenir à l'égalité des genres</li> <li>• Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance</li> <li>• Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité</li> <li>• Protéger le patrimoine en cas de conflit</li> </ul> </li> </ul>
<b>Planification à plus grande échelle</b>
<b>État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur</b>
<b>Ressources financières</b>
<b>Ressources humaines</b>
<b>Renforcement des compétences</b>

- Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences **au niveau national**
- Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences **au niveau régional/sous-régional**
- Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités pour **identifier les priorités de renforcement des compétences**
- Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de **la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences**
- Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités **dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel**

• **Il y a une stratégie nationale** de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, mais il y a des **insuffisances au niveau de la mise en œuvre**

#### Politique et ressources des biens du patrimoine mondial

• Les services fournis par les institutions/agences ont **une certaine capacité** permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais **certaines lacunes** subsistent

#### Recherches sur les biens du patrimoine mondial

#### Coopération internationale

Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique :

- Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes
- Accords bilatéraux et multilatéraux
- Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine
- Soutien financier
- Contributions aux organismes privés pour la préservation du patrimoine culturel et naturel
- Participation à des fondations pour la coopération internationale
- Partage des compétences pour le renforcement des compétences
- Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation
- Diffusion de matériel/d'information

#### Éducation, information et sensibilisation

### 13.2. Actions visant à mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* (d'après le tableau 13.1)

#### 13.2.1 - Veuillez sélectionner les points les plus importants (dix maximum)

5.11	<b>Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable</b>	
5.11.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a <b>pas d'intégration</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local</li> <li>• Assurer la prévention des conflits</li> <li>• Promouvoir la résolution des conflits</li> <li>• Contribuer au relèvement après un conflit</li> </ul> </li> <li>• Il y a une <b>intégration limitée</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'inclusion et à l'égalité</li> <li>• Améliorer la qualité de vie et le bien-être</li> <li>• Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme</li> <li>• Parvenir à l'égalité des genres</li> <li>• Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance</li> <li>• Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité</li> <li>• Protéger le patrimoine en cas de conflit</li> </ul> </li> </ul>	X
6	<b>Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel</b>	
6.5	• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des <b>sites mixtes</b> à inscrire sur la liste indicative	X
9	<b>Développement des compétences</b>	
9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de <b>la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b></li> </ul>	X
9.4	<b>Il y a une stratégie nationale</b> de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, mais il y a des <b>insuffisances au niveau de la mise en œuvre</b>	X
10	<b>Politique et ressources des biens du patrimoine mondial</b>	
10.3	Les services fournis par les institutions/agences ont <b>une certaine capacité</b> permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais <b>certaines lacunes</b> subsistent	X
11	<b>Coopération internationale</b>	

11.1	<p>Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes</li> <li>• Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>• Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine</li> <li>• Soutien financier</li> <li>• Contributions aux organismes privés pour la préservation du patrimoine culturel et naturel</li> <li>• Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>• Partage des compétences pour le renforcement des compétences</li> <li>• Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation</li> <li>• Diffusion de matériel/d'information</li> </ul>	✕
------	--	---

**Veillez sélectionner 0 points supplémentaires**

**Please save this question to reflect changes**

### 13.3. Évaluation des actions prioritaires

#### 13.3.1 - Veillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients

5.11	Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable					
	Action	Brève description	Autorité(s) responsable(s)	Calendrier	Cette action peut-elle nécessiter d'une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial ?	
5.11.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a une <b>intégration limitée</b> de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entreprenariat local</li> <li>• Assurer la prévention des conflits</li> <li>• Promouvoir la résolution des conflits</li> <li>• Contribuer au relèvement après un conflit</li> </ul> </li> </ul>	Protéger le patrimoine en cas de conflit Contribuer à l'inclusion et à l'égalité Améliorer la qualité de vie et le bien-être Parvenir à l'égalité des genres Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité	Le patrimoine constitue un secteur incontournable dans les politiques nationales de développement dans la mesure où ces stratégies sont faites pour les communautés. Il est donc important de les prendre en compte dans toutes les prises de décision	La Direction du Patrimoine Culturel et les institutions chargées des politiques et stratégies de développement durable	Avec le plan Sénégal émergent ces questions sont prises en compte et sont planifiées 2015-2035 c'est à dire 20 ans.	Oui elle peut bien nécessiter une assistance internationale du Fonds pour venir en appui la Direction afin de conduire conjointement une action concertée avec les communautés
<b>6</b>	<b>Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel</b>					
6.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des <b>sites mixtes</b> à inscrire sur la liste indicative</li> </ul>	Pour l'instant aucun site mixte n'a été identifié au Sénégal pour l'inscrire sur la liste indicative	le Sénégal ne dispose pas de sites mixtes	Dans les normes c'est la Direction du Patrimoine Culturel qui doit s'occuper de ces questions mais étant donné qu'il n'y a pas de Sites mixtes la question ne se pose pas	Aucun programme n'est envisagé pour cette rubrique	Puisque aucun site mixte n'est sur la liste indicative l'assistance n'est pas pour l'instant nécessaire pour cette rubrique
<b>9</b>	<b>Développement des compétences</b>					

9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de <b>la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>• Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b></li> </ul>	L'état du Sénégal met des moyens pour renforcer la capacités et les compétences à tous les niveaux à travers des séminaires de formation en relation avec ses partenaires techniques.	L'état utilise la stratégie de renforcement à travers des bourses octroyées dans les ministères et des possibilités de stage dans le secteur du patrimoine. Il y a également les séminaires nationaux pour la formation et la sensibilisation	Le ministère en charge de la culture, et celui en charge de l'environnement mais aussi du tourisme	Toujours dans le cadre du PSE Plan sénégal Emergent 2015-2035	Oui elle peut nécessiter une assistance internationale pour varier les connaissances et profiter des autres bonnes pratiques qui se font ailleurs
9.4	Il y a une <b>stratégie nationale</b> de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, mais il y a des <b>insuffisances au niveau de la mise en œuvre</b>	L'Etat a déjà intégré l'enseignement du patrimoine culturel et naturel dans beaucoup d'universités nationales mais les résultats attendus restent encore faibles	Il y a aujourd'hui une synergie autour des différents secteurs tourisme culture environnement pour rendre le patrimoine plus dynamique, mais la mise en oeuvre est difficile du fait de l'instabilité des ministres	Ministères en charge de la Culture, de l'environnement et du tourisme	Déjà pris en compte dans le PSE Plan Sénégal Emergent 2015-2035	Oui cela peut toujours constituer un atout

**10 Politique et ressources des biens du patrimoine mondial**

10.3	Les services fournis par les institutions/agences ont <b>une certaine capacité</b> permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais <b>certaines lacunes</b> subsistent	Oui l'Etat met des moyens dans tous les secteurs qui interviennent dans le patrimoine mais les moyens financiers restent insuffisants	les agences et les institutions font des efforts mais les procédures budgétaires nationales et la faiblesse des fonds alloués posent un sérieux problème pour la mise en valeur des biens classés patrimoine mondial	Direction du Patrimoine Culturel, direction des parcs nationaux et ministère en charge du tourisme	Plan Sénégal Emergent PSE 2015-2035	Oui l'assistance internationale peut aider à booster davantage le patrimoine
------	--	---	--	--	-------------------------------------	--

**11 Coopération internationale**

11.1	Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de</li> </ul>	la coopération contribue beaucoup à la valorisation et la préservation des sites et c'est grâce à ces appuis que le Sénégal a pu classer ses deux derniers sites sur la liste du patrimoine mondial	Le sénégal a pu classer ses deux derniers sites grâce à l'appui de la coopération internationale. De plus en plus nous parvenons à avoir de petits financements pour des projets spécifique liés à nos sites classés patrimoine mondial	Direction du patrimoine Culturel, Direction des parcs nationaux	2015-2035	oui elle peut toujours être bénéfique
------	---	---	---	---	-----------	---------------------------------------

	développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>• Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine</li> <li>• Soutien financier</li> <li>• Contributions aux organismes privés pour la préservation du patrimoine culturel et naturel</li> <li>• Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>• Partage des compétences pour le renforcement des compétences</li> <li>• Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation</li> <li>• Diffusion de matériel/d'information</li> </ul>					
--	--	--	--	--	--	--

**Veillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients complété**

#### 13.4. Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

##### 13.4.1 - Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

#### 14. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

##### 14.1 - Exemple de bonnes pratiques de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du patrimoine mondial par l'État partie

Technique de reboisement de la mangrove dans le Delta du Saloum par les femmes transformatrices de produits issus des fruits de mer

##### 14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonnes pratiques de l'État partie

Développement durable
Synergies
État de conservation
Gestion
Gouvernance
Renforcement des compétences

#### 15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

##### 15.1. Institution principale chargée des communications avec l'UNESCO sur la *Convention du patrimoine mondial*

##### 15.1.1 - Quelle institution principale est chargée des communications avec l'UNESCO sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ?

La Direction du Patrimoine Culturel qui est une institution du Ministère de la Culture et de la Communication est chargée de la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial.

##### 15.2. Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

##### 15.2.1 - Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

État partie	Bon suivi
Gestionnaires de sites	Bon suivi

Centre du patrimoine mondial	Bon suivi
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Bon suivi

### 15.3. Les quatre objectifs des Rapports périodiques

#### 15.3.1 - Dans quelle mesure le questionnaire répond-il aux quatre objectifs des Rapports périodiques ?

		Pas du tout	En partie	Parfaitement
15.3.1.1	Permettre une évaluation de la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> par l'État partie.			X
15.3.1.2	S'assurer que les valeurs patrimoniales des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont maintenues au cours du temps.			X
15.3.1.3	Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer tout changement dans les conditions et l'état de conservation des biens.			X
15.3.1.4	Constituer un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la <i>Convention</i> et la conservation du patrimoine mondial.		X	

### 15.4. Proposez des suggestions pour améliorer l'exercice du Rapport périodique

#### 15.4.1 -

Il faut rendre cohérent tout le questionnaire car il y a des parties en français où l'anglais est présent et cela peut causer un problème de compréhension pour certains points focaux ou gestionnaires. Il faut simplifier aussi les questions pour éviter les interprétations

### 15.5. Utilisation des données

#### 15.5.1 - Comment votre État partie prévoit-il d'utiliser les données ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine
Mise à jour des plans de gestion
Collecte de fonds
Sensibilisation
Promotion
Communication des rapports à d'autres conventions internationales
Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable
Amélioration de la mise en œuvre de la <i>Convention</i> par l'État partie
sans objet

### 15.6. Délais et ressources

#### 15.6.1 - Les autorités nationales ont-elles eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires pour remplir le questionnaire sur ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

Oui

#### 15.6.2 - Estimez le temps (heures de travail) et le nombre de personnes qui auront été nécessaires pour remplir la Section I du questionnaire.

	Temps & nombre de personnes	Nombre total d'heures travaillées	Nombre de personnes impliquées
15.6.2.1	Recueil de données	18 heures	15 personnes
15.6.2.2	Consultation des parties prenantes	20heures	18 personnes
15.6.2.3	Remplissage du questionnaire	10 heures	1 personne

#### 15.6.3 - L'équilibre hommes-femmes a-t-il été pris en compte dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre hommes-femmes a été explicitement pris en compte dans le processus mais des insuffisances subsistent au niveau de la mise en œuvre

#### 15.6.4 - Vos autorités nationales ont-elles mobilisé des ressources supplémentaires dans le cadre de ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

	Ressources supplémentaires	Non	Oui
15.6.4.1	Ressources humaines		X
15.6.4.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations		X

### 15.6.5 - Veuillez détailler les ressources supplémentaires mobilisées.

Les autorités nous ont permis de contacter les autres structures de l'Etat susceptibles de nous apporter des informations supplémentaires. Une réunion avec tous les gestionnaires de sites classés Patrimoine Mondial a été organisée pour mettre en cohérence toutes les données relatives au remplissage du questionnaire

### 15.7. Format et contenu du questionnaire du Rapport périodique

#### 15.7.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

#### 15.7.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

Utilisation du questionnaire	Moyen
Compréhension des questions	Moyen

#### 15.7.3 - Proposez ici des suggestions d'amélioration

### 15.8. Formation et conseils

#### 15.8.1 - Veuillez évaluer, pour compléter le questionnaire sur l'exercice de soumission de Rapports périodiques, le niveau de soutien des entités suivantes

Centre du patrimoine mondial	Soutien moyen
UNESCO (autres secteurs)	Soutien moyen
Commission nationale pour l'UNESCO	Sans objet
ICOMOS international	Sans objet
UICN international	Sans objet
ICCROM international/régional	Soutien moyen
ICOMOS national/régional	Soutien moyen
UICN national/régional	Soutien moyen
Centres de catégorie 2	Sans objet
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	sans objet

#### 15.8.2 - Les ressources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, proposées par le Centre du patrimoine mondial, ont-elles aidé vos autorités nationales à remplir le questionnaire en ligne ?

Oui

#### 15.8.3 - Indiquez les modifications souhaitées au niveau des ressources sur la formation en ligne

### 15.9. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

#### 15.9.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

#### 15.9.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions.